

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

## « CAPTURE L'INCLUSION ET LES VALEURS DE L'OLYMPISME DANS LE SPORT »

Organisé par le Comité Départemental Olympique  
et Sportif du Lot en partenariat avec le  
département et l'UNSS du Lot

---

### PRESENTATION DU CONCOURS PHOTO :

Le CDOS du Lot organise du **lundi 9 janvier 2023** au **vendredi 17 mars 2023** (inclus) un **concours photo** dans le cadre de la Semaine Olympique et Paralympique 2023 (SOP).

En 2023, la SOP est organisée autour du **thème de l'inclusion**.  
Les candidats au concours photo devront proposer une photographie  
représentant **une (ou les) valeur(s) de l'Olympisme et/ou du  
Paralympisme et témoignant de l'inclusion dans le sport.**

---

*Le thème de l'inclusion est appréhendé au sens large.  
Le sport inclusif implique de faire en sorte que tout le monde puisse  
pratiquer et avoir accès à une pratique physique et sportive. Cette notion  
d'inclusion peut inclure par exemple l'inclusion sociale ou l'inclusion  
physique (handisport, sport adapté..)*

---

## MODALITES DU CONCOURS

Toute participation au concours proposé, implique **l'acceptation**, sans réserve, **du présent règlement**.

- **Le participant :**

Le concours est ouvert à **toute personne résident dans le Département du Lot** sans **aucune limitation d'âge**.

- **Le renvoi de la photographie :**

La photographie devra être **envoyée par mail** entre le **9 janvier 2023** et le **17 mars 2023** à l'adresse mail suivante : [cdoslot@orange.fr](mailto:cdoslot@orange.fr)

- **Les informations à transmettre :**

Le mail contenant la photographie doit également intégrer les éléments suivants : **L'identité du photographe** (ou des photographes si la photo est proposée par une équipe) : nom, prénom, numéro de téléphone et adresse mail.

Des **informations** sur la photographie proposée : il devra être transmis au CDOS 46 **une légende** permettant de comprendre quelle(s) valeur(s) de l'Olympisme et quelle forme d'inclusion sont mises en valeur sur la photographie. Seront également transmis le **lieu** où a été réalisé le cliché et **sa date de réalisation**.

---

## DESIGNATION DES GAGNANTS

Le CDOS du Lot **annoncera** lors de la Semaine Olympique et Paralympique 2023 (organisée du 3 au 8 avril 2023) sur les **réseaux sociaux** et sur son **site internet** les **vainqueurs** de ce concours photo.

Le **Jury** est composé des **membres** du **CDOS** du Lot.

Les photographies gagnantes seront sélectionnées selon un barème interne au jury.

Des **points bonus** seront attribués aux photographies ayant été réalisées sur le territoire du Département du Lot.

**Des récompenses** seront attribuées aux 3 meilleures photographies des catégories suivantes :

- Catégorie tout public
- Catégorie club sportif (photographie proposée par une association sportive du Département)
- Catégorie jeune (photographie proposée par un élève ou groupe d'élèves d'un établissement scolaire du Département)

Les **gagnants** pourront recevoir des **coupons cadeaux**, des invitations à des **manifestations sportives locales**, des **initiations à des activités physiques et sportives** et autres ....

*En participant à ce concours, le candidat s'engage à accepter la diffusion libre des photos par le CDOS du Lot durant toute la période suivant l'organisation du concours à savoir 2023-2024.*

*Les photographies pourront être diffusées sur les réseaux sociaux, le site internet du CDOS notamment afin de promouvoir ce concours et les valeurs de l'Olympisme. Elles pourront être également mises en scène dans le cadre de l'exposition photos JO 2024 organisée par le Grand Cahors.*



[cdoslot@orange.fr](mailto:cdoslot@orange.fr)



06 74 15 92 79



[www.cdos46.fr](http://www.cdos46.fr)

**LOT**  
LE DÉPARTEMENT

**UNSS**  
46  
AGASSIÈRE  
TOULOUSE  
www.unss.org

